

## Article 9

### Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 9.

*Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.*

La substance de l'Article 9 plonge ses racines dans l'idéologie de l'Europe du 17<sup>ème</sup> siècle concernant les droits naturels des êtres humains. En Angleterre, par exemple, la Pétition des Droits de 1628 a décrété le droit d'être protégé de l'arrestation et de l'emprisonnement arbitraires et, en 1679, le Parlement anglais a passé le décret Habeas Corpus instituant le droit de mettre en cause la légalité de la détention ou de l'emprisonnement arbitraires. (Paul Gordon Lauren, *The Evolution of International Human Rights: Visions Seen*, p. 14). Compte tenu de cette longue histoire, les rédacteurs de l'article ont peu débattu du principe énoncé à l'Article 9; la question épineuse soulevée portait sur la norme qui devait être utilisée pour déterminer ce qui était « arbitraire ». Différentes formules ont été proposées par les rédacteurs pour établir une norme de légalité (l'inverse du terme « arbitraire»), qui pour la plupart incluait la notion d'une loi formellement adoptée. A la fin des délibérations, cependant, les rédacteurs ont abandonné toute définition du mot "arbitraire" parce qu'ils ont reconnu que les lois adoptées formellement pouvaient encore injustement priver les gens de leur liberté. Dans la dernière phase du processus de rédaction, la délégation de l'URSS a proposé d'ajouter l'expression «ou exilé», qui a été adoptée. (Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, p.50.)

L'Article 9 porte clairement sur les droits humains individuels. Il n'est pas surprenant qu'il ait été utilisé comme moyen de défense dans de multiples cas à travers le monde, que ce soit des prisonniers en détention au centre américain de Guantanamo, des arrestations arbitraires de femmes et d'hommes homosexuels ou des arrestations de migrants clandestins. En 1980, l'Organisation des Nations Unies a créé le Groupe de travail des Nations Unies sur les Disparitions forcées ou involontaires et, en 1991, le Groupe de travail sur la Détention arbitraire; un coup d'œil sur le travail de ces deux organes montre l'immense portée de l'Article 9.

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/disparitions/Pages/DisappearancesIndex.aspx>

[http://www2.ohchr.org/french/about/publications/docs/fs26\\_fr.htm](http://www2.ohchr.org/french/about/publications/docs/fs26_fr.htm)

Les principales sources gouvernementales d'information sur l'arrestation, la détention arbitraire et l'exil sont les documents des tribunaux (ouverts ou secrets), de la police, des militaires, des services d'immigration et des organes contrôlant les frontières. Les archives des organismes gouvernementaux temporaires, tels que les commissions de vérité, sont également des sources importantes, comme le sont les dossiers des Nations Unies et les organismes régionaux comme la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les organisations non gouvernementales

nationales et internationales de surveillance des droits de l'homme, d'aide aux prisonniers, plaidant pour la réforme des prisons et fournissant des services aux réfugiés possèdent tous des documents pertinents. Les églises peuvent également détenir des dossiers utiles aux réfugiés et aux familles de ceux qui ont été détenus ou déportés. Les archives des universités possèdent les documents personnels d'anciens étudiants qui ont été impliqués dans une affaire particulière, ainsi que les dossiers des droits de l'homme des centres universitaires et des facultés de droit qui ont mis en place des centres d'assistance pour les prisonniers et les groupes minoritaires. Toutes ces personnes sont souvent touchées de manière disproportionnée par des violations à l'Article 9. Les syndicats disposent en outre d'informations sur les arrestations et détentions arbitraires de syndicalistes, et les dossiers d'affaires d'entreprises privées détiennent également ce genre d'information. En bref, presque tous les types d'archives peuvent détenir des informations relatives à l'Article 9.

**Site Web sur les biens culturels spoliés à l'époque de l'Holocauste** : Le projet international mixte pour élargir l'accès aux documents relatifs aux biens culturels spoliés pendant l'Holocauste a lancé son site web pour soutenir la recherche sur la provenance et les sujets connexes. Les institutions participantes sont les archives nationales de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis et la Commission pour l'art spolié en Europe. <http://www.archives.gov./research/holocaust/international-resources/french.html>

Début septembre 2010, les Archives d'Etat de l'Ukraine ont rejoint le projet, annonçant sur leur site Internet quelque 140,000 pages de documents de Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR), l'un des principaux organismes chargés de piller les objets culturels de valeur dans les pays occupés par les nazis pendant la Seconde guerre mondiale. [http://www.kyivpost.com/news/opinion/op\\_ed/detail/81263/print/](http://www.kyivpost.com/news/opinion/op_ed/detail/81263/print/)

**Sciences et droits humains** : L'Association américaine pour l'avancement des sciences a organisé une coalition pour la science et les droits humains. Réunis le 26 juillet 2010, les membres de la coalition ont adopté un énoncé des objectifs et un plan d'action. <http://shr.aaas.org/>

Les archives des activités scientifiques sont une ressource de plus en plus important pour la protection des droits de l'homme ou comme preuve de violations des droits de l'homme (voir, par exemple, l'article sur le Guatemala/États-Unis ci-dessous).

**Les informations du réseautage social comme élément de preuve en cas de divorce** : Une enquête menée par l'American Academy of Matrimonial Lawyers (Académie américaine des avocats matrimoniaux) mentionne que Facebook est le "leader incontesté des preuves de divorce en ligne", avec 66% des personnes interrogées le citant comme source principale. Les affaires judiciaires en attente d'être versées aux archives sont susceptibles d'inclure des e-mails, des messages vocaux, des messages texte et de l'information à partir de sites de réseautage social ainsi que des preuves sur papier et audiovisuelles, présentant des complications d'accès supplémentaires pour les archives. Pour voir les conseils donnés aux avocats sur l'utilisation des informations des réseaux sociaux comme élément de preuve, voir le numéro du 21 septembre 2010 de "Law Technology News."

<http://www.law.com/jsp/lawtechnologynews/PubArticleFriendlyLTN.jsp?id=1202472265541>

**Annnonce d'une nouvelle revue** : La University of Pennsylvania Press a annoncé que le premier numéro de *Humanity*, une revue internationale des droits de l'homme, humanitarisme

et développement, sera publiée tous les six mois à partir d'octobre 2010. Pour plus d'informations, voir :

<http://journals.pennpress.org/PennPress/journals/hum/EditorialStatement.pdf>.

**Journées internationales en octobre** : La journée des Nations Unies et la journée d'information sur le développement mondial ont lieu le 24 octobre. La journée mondiale de l'UNESCO pour les enseignants est le 5 octobre, et la journée mondiale de l'UNESCO pour le patrimoine audiovisuel s'est déroulée le 27 octobre sur le thème «Sauvez et savourez votre patrimoine audiovisuel, maintenant!"

### **Nouvelles internationales.**

France/Etats-Unis. L'Etat américain de Californie a lancé un appel d'offres pour construire une ligne ferroviaire à grande vitesse entre les villes de Sacramento et San Diego. La SNCF (Société nationale des chemins de fer français) a été choisie comme soumissionnaire potentiel. La législature de Californie a ensuite adopté un projet de loi exigeant des soumissionnaires qu'ils divulguent leur implication dans le transport de victimes aux camps de concentration pendant la Seconde guerre mondiale, comme c'est le cas pour la SNCF. En réponse, la SNCF a déclaré à la presse que ses dossiers de la Seconde guerre mondiale étaient ouverts depuis 20 ans. Le gouverneur de Californie a mis son veto au projet de loi.

[http://www.jewishtimes.com/index.php/jewishtimes/news/jt/international\\_news/french\\_railroad\\_archives\\_open\\_for\\_inspection\\_chief\\_says/20506](http://www.jewishtimes.com/index.php/jewishtimes/news/jt/international_news/french_railroad_archives_open_for_inspection_chief_says/20506)

Guatemala / Etats-Unis. En utilisant les papiers personnels d'un scientifique à l'Université de Pittsburgh, un chercheur a découvert des dossiers d'archives concernant une étude financée par les Etats-Unis et menée au Guatemala de 1946 à 1948. Cette expérience infectait intentionnellement les gens avec des maladies sexuellement transmissibles afin de tester l'efficacité de la pénicilline. Le président américain Barack Obama et d'autres responsables américains se sont excusés auprès du Guatemala ; le Secrétaire d'État et le Secrétaire des services de santé ont appelé l'étude "une recherche répréhensible". Les Etats-Unis ont lancé une enquête sur l'expérience du Guatemala et ont convoqué un groupe international d'experts pour qu'il «examine et rapporte les méthodes les plus efficaces pour faire en sorte que toutes les recherches de la médecine humaine menée dans le monde aujourd'hui répondent rigoureusement aux normes éthiques, et pour que la formation des chercheurs permettent que de tels abus ne se reproduisent pas». Pour suivre cette affaire et certaines réponses des États-Unis et du Guatemala, voir :

<http://www.state.gov/secretary/rm/2010/10/148464.htm>,

<http://www.state.gov/p/wha/rls/rm/2010/148546.htm>,

<http://www.wellesley.edu/WomenSt/Reverby%20Normal%20Exposure.pdf>,

[http://www.prensalibre.com/noticias/Legislacion-facilita-pruebas-pais\\_0\\_346765326.html](http://www.prensalibre.com/noticias/Legislacion-facilita-pruebas-pais_0_346765326.html)

### **Nouvelles nationales.**

Estonie. L'église évangélique luthérienne d'Estonie a protesté contre la décision du ministère de l'Intérieur, des Archives de la ville de Tallinn et des Archives historiques d'Estonie de signer un contrat avec la Société généalogique d'Utah qui va copier et numériser les archives estoniennes. L'Eglise est «en tumulte» de crainte que les dossiers puissent être utilisés pour re-baptiser les Estoniens décédés, cite le « Baltic Report » : <http://balticreports.com/?p=23535>

Ghana. Le sous-ministre du Ghana pour l'information a déclaré à la presse que le système d'archivage "reste un énorme défi pour nous qui nous préparons au projet de loi sur la liberté de l'information". Cela fait suite à la nouvelle du 13 août 2010 dans [AllAfrica.com](http://www.allafrica.com) qui rapporte que les archives du Ghana concernant les naissances et décès sont "en train de pourrir."

[http://www.ghana.gov.gh/index.php?option=com\\_content&view=article&id=3348:record-keeping-a-huge-challenge&catid=28:general-news&Itemid=162](http://www.ghana.gov.gh/index.php?option=com_content&view=article&id=3348:record-keeping-a-huge-challenge&catid=28:general-news&Itemid=162)

Russie. Dans une interview avec [rt.com](http://rt.com), l'antenne électronique de l'agence russe officielle des nouvelles RIA Novosti, le directeur des Archives d'Etat russes a fait valoir le besoin de déclassifier des documents pour surmonter la tendance à réécrire l'histoire. Dans un article ultérieur, le directeur des Archives fédérales a déclaré qu'un plan quinquennal pour déclassifier les archives historiques est en cours d'élaboration. La même nouvelle citait le chef du personnel du Kremlin qui déclarait que «les documents déclassifiés devraient devenir un important «contre-argument» dans la lutte contre les tentatives de déformer l'histoire russe».

[http://rt.com/Top\\_News/2010-09-01/russian-archives-stalin-mironenko.html](http://rt.com/Top_News/2010-09-01/russian-archives-stalin-mironenko.html)

<http://en.rian.ru/russia/20100907/160500141.html>

Afrique du Sud. Dans un article d'opinion publié dans le *New York Times* du 11 septembre 2010, le romancier André Brink a rappelé que quand un livre était interdit sous l'Apartheid, le livre était inclus dans *The Government Gazette* et dans l'index de Jacobsen, une liste de la littérature interdite. Ensuite, la branche spéciale de la police de sécurité visitait l'auteur, l'interrogeait et confisquait ses livres, ses manuscrits et sa machine à écrire, et au pire l'arrêtait, le détenait ou le faisait disparaître. Les archivistes de nombreux pays ont exprimé l'espoir que les dossiers de police contiendraient ces manuscrits confisqués, mais la récupération effective est presque inconnue.

[http://www.nytimes.com/2010/09/12/opinion/12brink.html?\\_r=1](http://www.nytimes.com/2010/09/12/opinion/12brink.html?_r=1)

Timor Leste. Le parlement de Timor-Leste envisage une loi pour établir un «Institut de la mémoire» qui comprendrait un service d'archives. L'Institut devrait maintenir une base de données sur les personnes disparues et aurait le pouvoir de recueillir des documents sur les droits de l'homme. <http://www.laohamutuk.org/Justice/Reparations/Organic15JunEn.pdf>

Ukraine. Dans une affaire compliquée, le directeur d'un musée du Service de sécurité à Lviv, en Ukraine, a été arrêté le 8 septembre 2010, son ordinateur portable et ses disques durs ont été confisqués. Il est accusé de planifier la révélation de secrets d'Etat. Plus d'une centaine de chercheurs ont adressé une lettre ouverte à la Sûreté d'Etat le 15 septembre, notant que "beaucoup" de signataires l'ont fait « en dépit du fait que nous sommes en sérieux désaccord » avec « la politique et les visions de l'histoire ukrainienne véhiculées par le directeur ». Pour une variété de rapports : <http://www.rferl.org/articleprintview/2153814.html>  
<http://khp.org/en/index.php?id=1284550630>, <http://www.opendemocracy.net/print/56116>

United Kingdom.

Plus de 1000 revues médicales des officiers de la Royal Navy datant de 1793 à 1880 ont été mises à disposition par les Archives nationales, y compris les noms des patients et les remèdes de traitement prescrits. <http://www.telegraph.co.uk/news/uknews/8032438/7ft-worms-hermaphrodite-sailors-and-resurrection-by-tobacco-revealed-in-archive.html>,

<http://www.nationalarchives.gov.uk/news/497.htm>

Etats-Unis. Les agents fédéraux ont saisi les dossiers confidentiels de dépistage de drogues de centaines d'athlètes professionnels alors qu'ils faisaient une descente dans un laboratoire de Californie, et non seulement les dossiers des 10 joueurs pour lesquels les agents avaient un mandat de perquisition. Une cour d'appel a statué que les dossiers doivent être retournés au laboratoire, en citant que: «les actions du gouvernement font preuve d'un mépris total pour les droits des tiers ».

<http://www.latimes.com/sports/la-sp-balco-ballplayers-20100914,0,1159195,print.story>

Le Ministère de la santé et de l'environnement du Kansas détient les certificats de décès et de mariage, les actes de naissance et les documents d'adoption, entre autres actes essentiels d'état civil. Le 5 août 2010, alors que les parents étaient à la recherche de certificats de naissance pour les enfants âgés de 4 à 6 qui allaient s'inscrire à l'école, une panne d'ordinateur massive a empêché l'accès aux dossiers. Le Ministère a résolu le problème d'accès en faisant amener les archives papier du dépôt du département.

[http://cjonline.com/news/local/2010-08-24/kdhe\\_fetches\\_paper\\_records](http://cjonline.com/news/local/2010-08-24/kdhe_fetches_paper_records)

En 2009, le Massachusetts a adopté une loi sur la protection des données d'état demandant d'expurger tous les numéros personnels de sécurité sociale sur les documents gouvernementaux et privés qui sont rendus publics (les numéros de sécurité sociale ont été émis à partir de 1936). Dans le comté de Plymouth, le Bureau d'enregistrement des actes doit désormais caviarder les chiffres d'environ neuf millions d'images numériques concernant les transactions foncières.

<http://www.wickedlocal.com/plymouth/news/x2125231473/Registry-of-Deeds-redacting-Social-Security-numbers>

Les Scouts d'Amérique ont leur siège à Irving, au Texas. Deux nouvelles dans le *Dallas [Texas] Morning News* se concentrent sur ce que les scouts appellent les « fichiers des bénévoles non admissibles » ; le journal affirme que les scouts les ont « méticuleusement gardés » depuis les années 1920 et qu'ils se montent actuellement à des "milliers" de dossiers. Un dirigeant scout a mentionné que les dossiers nominatifs sont organisés en six catégories (apparemment fondées sur la raison de l'inadmissibilité): pénale, financière, morale, politique, religieuse et perversion. Certains anciens scouts qui "ont subi des sévices sexuels aux mains des chefs scouts adultes" poursuivent maintenant l'organisation pour qu'elle ouvre ses archives.

<http://www.dallasnews.com/sharedcontent/dws/dn/latestnews/stories/091210dnmetscoutfiles.2b77dd7.html>, [http://www.dallasnews.com/sharedcontent/dws/news/localnews/stories/DN-scoutfilessider\\_12met.ART.State.Edition1.35d6a65.html](http://www.dallasnews.com/sharedcontent/dws/news/localnews/stories/DN-scoutfilessider_12met.ART.State.Edition1.35d6a65.html)

### **Conférences et appels à contribution.**

Une conférence intitulée «Violations des droits humains: l'importance des archives en matière de lutte avec le passé » vient de se tenir à **Berne, en Suisse, le 25 avril 2012**. La conférence a réuni une cinquantaine de praticiens, décideurs et chercheurs travaillant dans le domaine de la documentation des violations des droits de l'homme afin de s'occuper de la conservation, l'accès et l'utilisation des documents et des archives liées aux processus de traitement du passé, améliorer le dialogue entre les archives et les experts et favoriser une communauté de praticiens. Les Archives fédérales suisses, la Division de la sécurité du Ministère fédéral suisse des Affaires étrangères et l'ONG Swisspeace ont également profité de l'occasion de cette conférence pour lancer officiellement leur projet commun "Archives et traitement du

passé." Pour plus de détails concernant le programme, veuillez contacter [naomi.kunz@swisspeace.ch](mailto:naomi.kunz@swisspeace.ch).

Le colloque "La justice transitionnelle après la guerre et la dictature: l'apprentissage des expériences européennes (1945-2000)" aura lieu du **23 au 24 mai 2012 à Bruxelles**. Il est financé par la Division fédérale belge pour la consolidation de la paix. La participation est gratuite mais l'inscription est obligatoire, écrire à : [lut.vandaele@cegesoma.be](mailto:lut.vandaele@cegesoma.be).  
[http://www.cegesoma.be/docs/media/Activites\\_Scient/TransJusticeSymposium\\_ProgrammeMai2012.pdf](http://www.cegesoma.be/docs/media/Activites_Scient/TransJusticeSymposium_ProgrammeMai2012.pdf)

Une conférence internationale organisée par neuf institutions d'Europe et d'Amérique du Nord sur le sujet, "Seconde Guerre mondiale, les crimes nazis et la Shoah en URSS", se tiendra du **7-9 décembre 2012**, à la National Research University Higher School of Economics à **Moscou**, en Russie. La conférence se déroulera en russe et en anglais avec traduction simultanée. Pour plus d'informations et l'appel à communications (la date limite de soumission des propositions est le 15 mai 2012), voir :  
<http://www.usmm.org/research/center/presentations/discussions/details/russia-conference/>.

«Les enfants et la guerre: Passé et présent » est le thème d'une conférence organisée par l'Université de Salzbourg et l'Université de Wolverhampton, en association avec le Bureau des Nations Unies et son Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Elle se tiendra à l'Université de **Salzbourg du 10-12 juillet 2013**. Les personnes qui désirent présenter des communications devront envoyer un résumé de 200-250 mots, ainsi qu'un curriculum vitae de 50-100 mots avant le 31 juillet 2012 à [J.D.Steinert@wlv.ac.uk](mailto:J.D.Steinert@wlv.ac.uk). Les organisateurs ont l'intention de publier une sélection des présentations de la conférence.

Vous trouverez la version anglaise originale sous :  
<http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO.

**Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les à : [trudy@trudypeterson.com](mailto:trudy@trudypeterson.com) ou [j.boel@UNESCO.org](mailto:j.boel@UNESCO.org)**

*(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)*